	Intégration des données hors RESIF	Version: du 2023/06/01
		Créé le 2019/04/08

Conditions d'intégration de données issues de Réseaux non-RESIF au sein du centre de donnée RESIF-DC pour conservation à long terme et

Objectifs du documents	Ce document décrit les conditions d'intégration des données 'hors RESIF' dans le Système d'Information de RESIF, pour conservation pérenne et distribution par le centre de données RESIF-DC
-------------------------------	--

Date	8 avril 2019
Référence	RESIF-SI-INTEGRATION-DONNEES-HORS-RESIF.V1

Auteurs	Laurent Stehly, COPIL RESIF-SI	
Document initial	1.0	2019/04/08
Version actuelle		2023/06/01



	Intégration des données hors RESIF	Version: du 2023/06/01
		Créé le 2019/04/08

Table des matières

1. Objectifs du documents.....	3
2. Destinataires du document	3
3. Introduction	3
4. Rappel sur l'organisation du système d'information RESIF (RESIF-SI)	3
5. Principales étapes de la procédure d'intégration de données à RESIF-SI.....	4
6. Répartition des rôles entre le projet et le noeud A	4
7. Contribution financière	5
8. Accord de principe Projet-noeud A - COFIL SI et règle de fonctionnement	5

	Intégration des données hors RESIF	Version: du 2023/06/01
		Créé le 2019/04/08

1. Objectifs du documents

Ce document décrit les conditions sous lesquelles des données et des métadonnées provenant de réseaux ‘hors’ du périmètre officiel des données RESIF peuvent être intégrées au système d’information de RESIF (RESIF-SI), archivées au centre de données national, et distribuées selon les moteurs de requêtes standard du domaine.

2. Destinataires du document

Ce document s’adresse aux responsables scientifiques des réseaux et stations français(es) hors RESIF et aux PIs des campagnes temporaires (terre, mer) menées dans le cadre de projets scientifiques au moyen de matériels NON exclusivement Sismob ou non exclusivement OBS-INSU.

3. Introduction

Le centre de données RESIF à été construit dans le cadre d'un projet EquipEx pour héberger et distribuer les données issues des réseaux RLBP, RAP, GEOSCOPE, des observatoires volcanologiques et des campagnes SISMOB.

Les moyens financiers et humains de RESIF-SI ne permettent pas d'accueillir systématiquement des données issues d'autres réseaux. Toutefois, il est possible exceptionnellement que RESIF-SI prenne en charge la distribution de données extérieures.


4. Rappel sur l'organisation du système d'information RESIF (RESIF-SI)

La gestion des données RESIF-SI est scindée en deux niveaux :

1. les nœuds A jouent le rôle de nœud intermédiaire. Ils collectent les données, génèrent les réponses instrumentales, et renvoient l'ensemble au nœud B. Il y a aujourd'hui 6 nœuds A : le nœud A vélocimétrique (OCA/EOST), le nœud A CEA/LDG, le nœud A RAP (OSUG), Geoscope (IPGP), Observatoire volcanologiques (IPGP) et Sismob (OSUG). Un nœud OBS verra le jour en 2019.

2. Le nœud B est hébergé à l’UGA. Il joue le rôle de centre de donnée central. Ainsi le nœud B

[Conditions d’intégration des données hors RESIF au centre de données RESIF-DC](#)

	Intégration des données hors RESIF	Version: du 2023/06/01
		Créé le 2019/04/08

stocke et distribue l'ensemble des données RESIF aux utilisateurs.

5. Principales étapes de la procédure d'intégration de données à RESIF-SI

La procédure d'intégration de données extérieures à RESIF au centre de données RESIF, se déroule en deux grandes étapes :

1. Le porteur du projet se met d'accord avec un des nœuds A afin de fixer les modalités de l'intégration des données. Le nœud A sert de relai entre le porteur du projet et le nœud B : c'est le nœud A qui enverra les données et métadonnées au nœud B. Le porteur du projet n'est quant à lui jamais en contact direct avec le nœud B.

2. Une fois l'accord du nœud A obtenu, le porteur du projet et le nœud A sollicitent ensemble l'accord du comité de pilotage de RESIF-SI. Ceci doit se faire le plus tôt possible : pour les projets type ANR/ERC, cette demande doit être faite avant que le projet soit déposé. Le comité de pilotage vérifie notamment que la demande est cohérente avec le cadre fixé par RESIF, et que la répartition des rôles entre le porteur du projet et le nœud A est claire.

Dans le cas de projets durant plusieurs années, un point sera fait annuellement entre le porteur du projet, le nœud A et le COPIL de RESIF-SI pour discuter des évolutions prévues.

6. Répartition des rôles entre le projet et le nœud A

Sauf accord particulier avec le nœud A, le porteur du projet est responsable de :

1. de demander un code réseau, sur le site de la FDSN : <http://www.fdsn.org/networks/request/>


2. de fournir au nœud A les données au format miniseed organisées selon une arborescence SDS et respectant le cahier des charges RESIF.

3. de vérifier l'intégrité des données, et d'effectuer le contrôle qualité.

4. de fournir au nœud A les réponses instrumentales au format stationXML.

Sauf accord particulier, le nœud A se contente de transmettre les données et réponses instrumentales au nœud B. Ainsi le nœud A n'effectue donc aucun travail concernant :

1. la validation/vérification/contrôle qualité des données

	Intégration des données hors RESIF	Version: du 2023/06/01
		Créé le 2019/04/08

2. la construction des réponses instrumentales.

3. l'archivage des données : le nœud A peut détruire les données/métadonnées qu'il a stocké temporairement pour effectuer le transfert vers le nœud B aussitôt que les transactions d'intégration ont été validées par le nœud B.

4. Le nœud A indique au fournisseur de données les moyens qui lui permettent de vérifier les intégrations des données/métadonnées au nœud B (URL des webservice d'exposition des transactions)

7. Contribution financière

Les contributions financières qui seront demandées au fournisseur des données dépendent des coûts du stockage et de la virtualisation des services sur les infrastructures de SUMMER et WINTER de l'Université Grenoble Alpes (qui héberge le nœud B de RESIF). Dans le cas d'une demande adressé au nœud A SISMOB, les coût sont intégrés au ticket modérateur de SISMOB et établis sur une base de 10 ans. Ils sont indiqués dans la charte SISMOB et son annexe : <https://sismob.resif.fr/emprunter/conditions-d-emprunt/> ..


Pour les réseaux permanents, le COPIL de RESIF-SI ajuste chaque année le montant qui sera refacturé au fournisseur de données. Pour information et à la demande de diffusion de ces documents, ils sont de 230 euros par To et par an.

8. Accord de principe Projet-nœud A - COPIL SI et règle de fonctionnement

1) Pour les projets de type ANR/ERC il est préférable de solliciter l'avis du comité de pilotage RESIF-SI avant le dépôt du projet : le fait que porteur d'un projet s'est engagé à distribuer les données n'implique pas que RESIF doit prendre en charge la distribution de ses données .

2) Le porteur du projet n'entre pas en contact directement avec les ingénieurs de RESIF ni avec le nœud B. Le porteur du projet s'adresse uniquement aux responsables techniques et scientifique du nœud A avec lequel il souhaite travailler ainsi qu'au comité de pilotage.

3) Une fois que le porteur du projet et un des nœud A RESIF sont d'accord pour distribuer les données, ils remplissent le tableau ci-dessous et l'envoient au comité de pilotage. Le comité de pilotage se prononcera sur la base du tableau ci-dessous, et sollicitera le porteur du projet et le responsable du nœud A si nécessaire.

	Intégration des données hors RESIF	Version: du 2023/06/01
		Créé le 2019/04/08

4) Pour les projets durant plusieurs années, un point annuel sera effectué avec le comité de pilotage RESIF.

5) Le centre de données RESIF doit être l'unique centre de distribution des données. Si les données étaient auparavant distribuées par un autre centre (ex IRIS), le porteur du projet doit fermer ce canal de distribution.

6) Les données distribuées par RESIF seront ouvertes à tous : le centre de données RESIF ne peut distribuer des données en accès restreint.

7) Les données seront distribuées sous une licence cc-by permettant une utilisation académique et commerciale.

8) Un DOI correspondant au jeu de donnée doit être créé avant le démarrage de la distribution des données. Ce DOI peut-être créé par RESIF-SI (recommandé) en interaction avec le porteur du projet ou par le porteur du projet lui-même. En effet, nous souhaitons que la description du DOI comporte un certain nombre d'information (voir l'annexe B jointe à ce document) et soit homogène les autres DOI pour les données de RESIF-SI, c'est pourquoi nous recommandons au porteur de projet de ne pas demander la génération automatique d'un DOI lors de sa demande de code FDSN. RESIF-SI ne gère qu'un DOI par réseau et il n'est pas possible d'avoir des DOI par station (ou groupe de stations).

9) Le calendrier d'intégration des données sera fixé par le nœud A et le nœud B.

Références

- Document de référence RESIF-SI sur la transmission des données / métadonnées : contacter l'équipe technique du Nœud A concerné.
- Document sur les formats de données et de métadonnées :
<http://www.fdsn.org/publications/>
- Arborescence SDS (Seiscomp data structure) pour les données :
<https://www.seiscomp3.org/doc/applications/slarchive/SDS.html>